

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Descoteaux

<https://www.cadre21.org/membres/dd559da029c10af9332d0a2d>

Date d'obtention : 2021-11-16 19:20:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Celle-ci permet une prise en charge rapide de la victime et limite la propagation des images.
Ceci permet aux jeunes impliqués de se sentir plus en sécurité.
L'intervention auprès des jeunes est plus rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De suivre les bonnes étapes, de ne pas poser de questions qui peuvent nuire à l'enquête. De plus, en répondant en complétant la grille d'évaluation, ceci nous permet de déterminer la nature des images, sans les regarder.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention à ne pas faire d'inférence, être le plus neutre possible. Je ne dois pas compromettre l'intégrité physique et psychologique des élèves. Surtout, ne pas briser le lien de confiance.